

Le Mutin de Gares & Co janvier 2021

le journal de la délégation SUD-Rail au CSE de Gares & Connexions

Sécurité : Discours VS Réalité

Suite à la recrudescence des accidents d'ordre électrique à SNCF Réseau ces derniers mois, la délégation SUD-Rail était reçue en Demande de Concertation Immédiate au siège de Réseau le 19 janvier 2021 sur Teams.

Parmi la délégation SUD-Rail, 1 élu au CSE G&C pour notamment, évoquer l'accident d'Epernay....

POUR RÉSEAU : « G&C...? C'EST PAS NOS AFFAIRES ! »

Dès les premières minutes, la direction de Réseau prévient : ce qu'il se passe à Gares & Co ne regarde que Gares & Co. Sous entendu : pas la peine d'évoquer l'accident mortel d'Epernay.

Nous avons tenté un forcing pour évoquer la cas , mais rien n'y a fait. La direction, prétextant qu'il s'agit d'un Evènement de Sécurité Remarquable propre à Gares & Connexions, et qu'ils n'avaient pas d'informations dessus...

Nous avons tenté une dernière approche en rappelant les beaux discours de la direction : « G&C filiale, mais ne vous inquiétez pas on reste une et une seule SNCF », à cela s'ajoute la signature d'une charte sécurité par les 5 DG des 5 SA quelques jours avant...

S'ils l'avaient voulu, Réseau auraient largement eu le temps de prendre des infos auprès de G&C...

Nous ne sommes pas dupes et avons prévu l'éventualité d'une langue de bois... Nous avons donc claqué le micro et quitté la séance.



POUR SUD-RAIL :

Il est inadmissible que les directions respectives de Réseau et de Gares & Connexions ne prennent pas au sérieux un accident tel que celui évoqué.

En octobre, Epernay et un bilan humain très lourd ; en novembre et décembre : 2 quasi-accidents sur des chantiers avec risques ferroviaires se produisent. Et demain...?

Pour l'heure, aucune remise en question de la direction sur la gestion de la sous-traitance et la rédaction des Plans de Prévention. C'est pourtant bien là que subsiste le problème.

Grâce à votre soutien, vos délégués SUD-Rail continueront de lutter contre les inégalités ! Vous avez ce tract grâce aux cotisations de vos collègues syndiqué-es chez SUD-Rail.

Nicolas Ingelaere & Xavier Anselme (élus CSE) Xavier Castell (Représentant de section syndicale)

CHRONIQUE DE L'ACCIDENT D'EPERNAY

Le 21/10/20, un chantier de rénovation de la marquise est en cours en gare d'Épernay (Voie 2) par un sous traitant de G&C. 2 salariés du prestataire de G&C déplacent un échafaudage roulant sur le quai et percutent la caténaire sous tension.

Les 2 salariés sont électrisés, l'un décède, l'autre aura de nombreuses séquelles corporelles et sera amputé d'un pied.

Suite à cet accident, **nous demandons immédiatement** à la direction : la tenue d'un **CSE extraordinaire**, qu'elle s'empresse de nous refuser. La direction dit prioriser la CSSCT sur le sujet car « *les membres CSSCT ont été choisis selon leur expérience et leur compétence (...)* ».

Officieusement, on le sait, la direction préfère traiter en quasi huis clos avec les représentants d'un autre syndicat et surtout, les débats ne sont pas enregistrés, seul un compte rendu qui n'a aucune valeur juridique fera preuve de la tenue de l'instance...

Nous avons donc fait intervenir l'IT qui a imposé la tenue d'un CSE extra. (En concomitance, le sujet est tout de même traité en CSSCT suite à un Droit d'alerte).

ON PEUT
PARLER RISQUES
AU TRAVAIL ?

VOUS
RISQUEZ
D'ÊTRE
PÉNIBLE !



Le CSE extra s'est tenu le 13/11/20. A cette occasion, la direction n'a heureusement absolument pas remis en cause la responsabilité des cheminots chargés du suivi de chantier. En revanche, les salariés accidentés sont seuls responsables au yeux de G&C.

De notre point de vue comme celui de l'Inspection du Travail, il s'agit d'un chantier clos et par conséquent, celui-ci aurait du être fermé par une barrière infranchissable et non par une rubalise comme c'était le cas sur cette zone de travaux. Nous avons, bien sûr, évoqué notre position en séance, l'inspectrice en a fait de même en citant la réglementation. Cela n'a pas empêché le référent national Sécurité Risques Ferroviaires et Coactivité de G&C de nous contredire.

Suite à ce CSE, l'inspectrice a envoyé un courrier postal le 24/11/20 à la direction de G&C dans lequel, elle formule des observations non seulement sur l'accident mais, elle remet aussi en cause le fonctionnement du CSE G&C. Par ailleurs, elle demande à notre direction de communiquer ce courrier aux élus du CSE.

Nous apprendrons l'existence de ce courrier une semaine après sa réception lors d'un échange avec l'inspectrice.

Nous avons aussitôt contacté la direction par mail, avec copie Inspection du Travail, en demandant des explications. **Une première réponse est arrivée** le jour même par téléphone du responsable adjoint des relations sociales. Il nous explique qu'ils n'ont pas vu le courrier tout de suite à cause du télétravail et que la réponse était en cours d'écriture... ce à quoi, nous avons rétorqué qu'une réponse en cours d'écriture n'empêchait en rien la communication du courrier de l'inspectrice.

Cette fameuse **réponse officielle de la direction** est enfin arrivée, après une bien longue attente. Dans celle-ci, la direction ne fait aucune référence aux observations sur l'accident d'Épernay. Elle se contente de se défendre sur le fonctionnement du CSE, qui pour elle, est efficace.